

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 18366 Numéro SIREN : 334 139 987 Nom ou dénomination : SOFIDIV

Ce dépôt a été enregistré le 28/04/2021 sous le numéro de dépôt 29395



Sofidiv

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Sofidiv

Exercice clos le 31 décembre 2020

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Associé Unique de la société Sofidiv,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Sofidiv relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de Covid-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note 2.2 de l'annexe des comptes annuels expose les règles et les méthodes comptables relatives aux immobilisations financières. Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous avons apprécié le caractère approprié des méthodes comptables et des informations fournies dans cette note de l'annexe ainsi que leur correcte application.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations



ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 6 avril 2021

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Patrick Vincent-Genod', is written over a horizontal line.

Patrick Vincent-Genod

SOFIDIV SAS

COMPTES DE LA SOCIETE

31 DECEMBRE 2020

24-32 RUE JEAN GOUJON 75008 PARIS

334 139 987 RCS PARIS

SOFIDIV SAS

COMPTE DE RESULTAT

BILAN

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

FILIALES ET PARTICIPATIONS

COMPTE DE RESULTAT - EXERCICE 2020

Produits / (Charges)	(en k€)	Notes	2020	2019
Produits financiers des filiales et participations			801 284	1 092 203
Titres en portefeuille : dépréciations et provisions			(97 482)	(31 356)
résultats de cession			(6)	(16)
Gestion des filiales et participations		4.1	703 796	1 060 831
Coût de la dette financière nette		4.2	851	64
Résultat de change		4.3	(923)	-
Autres produits et charges financiers		4.4	20	34
RESULTAT FINANCIER :			703 744	1 060 929
Prestations de services et autres revenus		5	10	10
Frais de personnel			(3)	(3)
Autres charges nettes de gestion		6	(2 136)	(6 116)
RESULTAT D'EXPLOITATION :			(2 129)	(6 109)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT :			701 615	1 054 820
RESULTAT EXCEPTIONNEL :			-	-
Impôt sur les sociétés		7	(5 627)	(8 109)
RESULTAT NET :			695 988	1 046 711

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

ACTIF

(en k€)	Notes	2020			2019
		Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Net
Immobilisations incorporelles		-	-	-	-
Immobilisations corporelles		-	-	-	-
Immobilisations financières					
Participations	8	27 755 969	(363 417)	27 392 552	12 591 733
Créances rattachées à des participations	9	42 403	(10 049)	32 354	16 551
ACTIF IMMOBILISÉ :		27 798 372	(373 466)	27 424 906	12 608 284
Créances	10	872 193	-	872 193	293 836
Valeurs mobilières de placement		-	-	-	-
Disponibilités		-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT :		872 193	-	872 193	293 836
Comptes de régularisation		-	-	-	-
TOTAL ACTIF :		28 670 565	(373 466)	28 297 099	12 902 120

BILAN AU 31 DECEMBRE 2020

PASSIF

(en k€)	Notes	2020	2019
Capital social (dont versé : 23 100 837)		23 100 837	8 427 395
Primes d'émission, de fusion et d'apport		124 757	138 346
Réserves et écarts de réévaluation	12	1 098 680	1 046 344
Report à nouveau		3 111 329	2 116 954
Résultat de l'exercice		695 988	1 046 711
Provisions réglementées		-	-
CAPITAUX PROPRES :	11.1	28 131 591	12 775 750
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES :	13	147 862	125 382
Emprunts obligataires		-	-
Autres dettes financières		-	-
Autres dettes	14	17 646	988
DETTES :		17 646	988
Comptes de régularisation		-	-
TOTAL PASSIF :		28 297 099	12 902 120

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE
2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
3. FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE
4. RESULTAT FINANCIER
5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS
6. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION
7. IMPOT SUR LES SOCIETES
8. PARTICIPATIONS
9. CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS
10. CREANCES
11. CAPITAL ET PRIMES
12. RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION
13. VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS
14. AUTRES DETTES
15. AUTRES INFORMATIONS

NOTES ANNEXES AUX COMPTES

1. ACTIVITE DE LA SOCIETE ET FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1.1. Activité de la Société

La société SOFIDIV SAS, qui a une activité de holding, regroupe dans son portefeuille des participations des activités « Distribution sélective » et « Montres & Joaillerie » du groupe LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SE, ainsi que des participations dans des holdings étrangères de ce groupe.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

En mars 2020, SOFIDIV SAS a procédé à une augmentation de capital par incorporation au capital d'un montant nominal de 13,6 millions d'euros prélevé sur les primes d'émission par élévation de la valeur nominale de l'action à 16,6 euros. SOFIDIV SAS a procédé par ailleurs à d'autres augmentations de capital en numéraire pour un montant total de 14 660 millions d'euros. Ces augmentations de capital ont été effectuées par élévation de la valeur nominale des 508 493 000 actions passant de 16,6 euros à 45,43 euros par action, soit une augmentation de la valeur nominale par action de 28,86 euros.

Dans le cadre de son activité de holding, SOFIDIV SAS a procédé à la création, acquisition et cession de diverses sociétés comme détaillé ci-dessous :

- En mars, juin et octobre 2020, SOFIDIV SAS a souscrit à plusieurs augmentations de capital, en dollars, de sa filiale LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON Inc. Ces augmentations de capital ont été effectuées dans le cadre de l'acquisition de la société TIFFANY & Co. pour un montant total de 14 688 millions d'euros, après effet des couvertures de change. Le pourcentage de détention de LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON Inc. par SOFIDIV SAS reste inchangé après cette opération, soit 100 %.

- en juin 2020, SOFIDIV SAS a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale EMILIO PUCCI SRL pour un montant de 9 millions d'euros. Le pourcentage de détention de EMILIO PUCCI SRL par SOFIDIV SAS reste inchangé après cette opération, soit 100 %.

- en octobre 2020, SOFIDIV SAS a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale LVMH CLIENTS SERVICES SAS pour un montant de 12 millions d'euros. Le pourcentage de détention de LVMH CLIENTS SERVICES SAS par SOFIDIV SAS reste inchangé après cette opération, soit 100 %.

- en novembre 2020, SOFIDIV SAS a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale LVMH INVESTISSEMENTS SAS pour un montant de 151 millions d'euros. Le pourcentage de détention de LVMH INVESTISSEMENTS SAS par SOFIDIV SAS reste inchangé après cette opération, soit 100 %.

- en décembre 2020, SOFIDIV SAS a souscrit à l'augmentation de capital de sa filiale ACQUA DI PARMA SRL pour un montant de 5 millions d'euros. Le pourcentage de détention de la société ACQUA DI PARMA SRL par SOFIDIV SAS reste inchangé après cette opération, soit 100 %.

- Au cours de l'année 2020, le périmètre FENDI s'est simplifié afin d'aligner la structure juridique de la division avec son organisation commerciale. Cette simplification opérationnelle a été permise par une réorganisation des détentions des entités FENDI :

Dans un premier temps, le 28 avril 2020, les filiales de distribution étrangères, préalablement détenues par FENDI INTERNATIONAL SAS, ont été apportées à FENDI S.R.L.

Dans un second temps, le 22 octobre 2020, la filiale FENDI SA de SOFIDIV SAS a fait l'objet d'une fusion "inversée" dans FENDI SRL. Par l'effet de la fusion, les actions de la société FENDI SA que SOFIDIV SAS détenait ont été échangées contre les actions de la société FENDI SRL (*société absorbante*), émises en rémunération de la fusion. Cet échange a été enregistré dans les comptes de SOFIDIV SAS sur la base des valeurs nettes comptables des titres échangés.

A l'issue de ces opérations, le pourcentage de détention de FENDI SRL par SOFIDIV SAS est de 86,99 %

La pandémie de Covid-19 et les mesures prises par les différents gouvernements afin de lutter contre celle-ci ont fortement

perturbé les activités des filiales de SOFIDIV SAS au cours de l'exercice. Les hypothèses et estimations sur la base desquelles certains postes de bilan ou compte de résultat sont évalués ont été revues afin de tenir compte du contexte lié à cette crise.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Cadre général, changement de méthodes comptables

Le bilan et le compte de résultat de SOFIDIV SAS sont établis conformément aux dispositions légales françaises, en particulier les règlements 2014-03 et 2015-05 de l'autorité des normes comptables (« ANC ») et les avis et les recommandations ultérieurs, sous réserve de la présentation du compte de résultat, modifiée en 2013.

Le compte de résultat est présenté de manière à permettre une meilleure compréhension de la formation du résultat, notamment lié à l'activité patrimoniale de la société, comme décrit en Note 1.1.

Cette présentation du compte de résultat inclut trois soldes intermédiaires : le résultat financier, le résultat d'exploitation et le résultat exceptionnel ; résultat financier et résultat d'exploitation cumulés forment le résultat courant avant impôt.

Le résultat financier comprend le résultat de gestion des filiales et participations, le coût de la dette financière qui est liée en substance à la détention de ces participations, ainsi que les autres éléments résultant de la gestion des filiales, du portefeuille de valeurs mobilières de placement ou de la dette, en particulier les résultats de change, de réévaluations ou sur instruments de couverture. Le résultat de gestion des filiales et participations comprend tous les éléments de gestion du portefeuille : dividendes, variation des dépréciations de titres, variation des provisions pour risques et charges liées au portefeuille, résultats de cession de titres.

Le résultat d'exploitation inclut les frais de gestion de la société.

Les résultats financier et d'exploitation incluent les éléments dont la nature relève de la gestion financière de la société, ou de l'exploitation administrative, quel que soit leur montant ou leur occurrence. Le résultat exceptionnel englobe ainsi les seules opérations qui, du fait de leur nature, ne peuvent être comprises dans les résultats financier ou d'exploitation.

2.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières hors créances, prêts et dépôts, sont enregistrées à leur coût d'acquisition (*hors frais accessoires*) ou à leur valeur d'apport.

Lorsque leur valeur d'inventaire à la date de clôture est inférieure à la valeur comptabilisée, une dépréciation est enregistrée, du montant de cette différence.

S'agissant des participations, leur valeur d'inventaire est déterminée par référence à leur valeur d'utilité ou à leur valeur de cession. La valeur d'utilité est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels ou sur les quotes-parts de situation nette de ces entités. La valeur de cession est calculée à partir de ratios ou cours boursiers d'entreprises similaires, à partir d'évaluations faites par des experts indépendants dans une perspective de cession, ou par référence à des transactions récentes.

Lorsque la valeur d'inventaire de la participation est négative, une provision pour dépréciation des créances rattachées éventuelles est enregistrée, à due concurrence, en complément de la dépréciation des titres, une provision pour risque au-delà.

Les variations du montant des dépréciations du portefeuille de titres de participations sont classées en gestion des filiales et participations.

2.3. Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale. Lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à cette dernière, une dépréciation est enregistrée du montant de la différence.

2.4. Produits financiers de participations

Les distributions des filiales et participations, sont enregistrées lorsque celles-ci sont considérées acquises aux actionnaires ou associés.

2.5. Opérations en devises

Les opérations en devises sont enregistrées au cours des devises à la date des transactions.

Les dettes et créances en devises sont réévaluées aux cours du 31 décembre, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation étant portés en écart de conversion lorsque les dettes et créances ne sont pas couvertes. Les pertes de change non réalisées au 31 décembre font l'objet de provisions, excepté pour les pertes compensées par des gains potentiels dans une même devise.

Lorsque les dettes et créances sont couvertes, les gains et pertes non réalisés résultant de cette réévaluation sont compensés par les pertes et les gains non réalisés des opérations de couvertures associés.

Les écarts de change constatés en fin d'exercice sur des disponibilités en devises sont enregistrés dans le compte de résultat.

2.6. Instruments dérivés

Les dérivés de change sont comptabilisés selon les principes suivants :

- Lorsque ces dérivés sont qualifiés de couverture :

- ils sont réévalués au cours du jour de clôture en Autres créances et Autres dettes ; les pertes ou gains non réalisés résultant de cette réévaluation compensent les pertes et gains non réalisés sur les actifs et passifs couverts par ces instruments ;
- les pertes ou gains non réalisés sont différés si ces instruments sont affectés à des opérations futures ;
- les pertes ou gains réalisés à l'échéance sont enregistrés en compensation des pertes et gains sur les actifs et passifs couverts par ces instruments.

Le report déport est enregistré prorata temporis sur la durée des contrats en coût de la dette financière nette.

- Lorsque ces dérivés ne sont pas qualifiés de couverture (*positions ouvertes isolées*) :

- les gains non réalisés résultant de leur réévaluation au cours de clôture sont inscrits en Autres créances en contrepartie des comptes de régularisation ;
- les pertes non réalisées donnent lieu à constitution d'une provision pour charge à due concurrence, comptabilisée dans le Résultat de change ;
- les gains et pertes réalisés sont enregistrés dans le Résultat de change.

2.7. Provisions

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation, vis-à-vis d'un tiers, entraînant pour la société un décaissement probable dont le montant peut être évalué de façon fiable.

2.8. Impôts sur les sociétés : convention d'intégration fiscale

Dans le cadre d'une convention d'intégration fiscale (*Art 223 A et suivants du CGI*) conclue entre SOFIDIV SAS et LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SE. La société SOFIDIV SAS est redevable de son impôt auprès de LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SA. La situation fiscale de la société, charge d'impôt ou montant des reports déficitaires, reste identique à celle qui résulterait d'une imposition séparée.

3. FAITS SIGNIFICATIFS ET EVENEMENTS POST- CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes, le 31 mars 2021, aucun événement significatif postérieur à la clôture n'est intervenu.

4. RESULTAT FINANCIER

4.1. Gestion des filiales et participations

Le résultat provenant de la gestion des filiales et participations s'analyse de la façon suivante :

<i>(en k€)</i>	2020	2019
Dividendes perçus de sociétés étrangères	801 284	1 092 203
Produits financiers de filiales et participations	801 284	1 092 203
Variation des dépréciations	(75 002)	(14 158)
Variation des provisions pour risques et charges	(22 480)	(17 198)
Dépréciations et provisions au titre des filiales et participations	(97 482)	(31 356)
Résultat de cession	(6)	(16)
Gestion des filiales et participations	703 796	1 060 831

Les produits financiers perçus des filiales et participations étrangères proviennent des dividendes versés par la société LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON Inc.

Voir également Note 13. Variation des dépréciations et des provisions.

Voir également le tableau des filiales et participations.

4.2. Coût de la dette financière nette

Le coût de la dette financière nette s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	2020	2019
Coût de la dette financière nette hors Groupe	-	-
Charge d'intérêts intra-groupe	-	-
Produit d'intérêts intra-groupe	851	64
Coût de la dette financière nette intra-Groupe	851	64
Coût de la dette financière nette	851	64

4.3. Résultat de change

Le résultat de change est constitué des éléments suivants :

(en k€)	2020	2019
Différences positives de change	-	14 727
Différences négatives de change	(923)	(14 727)
Variation des provisions pour pertes de change latentes	-	-
Résultat de change	(923)	-

Le résultat de change est principalement constitué de pertes et gains de change générés par les actifs et passifs en devises ainsi que par les instruments dérivés de change souscrits.

4.4. Autres produits et charges financiers

Le montant des autres produits et charges financiers s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	2020	2019
Autres produits financiers	26	68
Autres charges financières	(6)	(34)
Autres produits et charges financiers	20	34

5. PRESTATIONS DE SERVICES ET AUTRES REVENUS

Les prestations de services et autres revenus sont constitués exclusivement des jetons de présence reçus d'une participation.

6. AUTRES CHARGES NETTES DE GESTION

Les autres charges nettes de gestion se décomposent de la façon suivante :

(en k€)	2020	2019
Autres achats et charges externes	(2 121)	(6 101)
Impôts, taxes et versements assimilés	-	-
Autres charges (jetons de présence)	(15)	(15)
Autres charges de gestion	(2 136)	(6 116)

Les autres charges nettes de gestion comprennent notamment des dépenses de mécénat (2 millions d'euros en 2020), des frais administratifs et comptables ainsi que des honoraires.

Elles comprennent des prestations de services facturées par des entreprises liées pour un montant de 22 milliers d'euros (13 milliers d'euros en 2019).

7. IMPOT SUR LES SOCIETES

7.1. Convention d'intégration fiscale

Les reports déficitaires disponibles au 31 décembre 2020, acquis dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, s'élèvent à 1 138 millions d'euros.

7.2. Ventilation de l'impôt

L'impôt sur les sociétés se ventile de la façon suivante :

(en k€)	Résultat avant impôt	(Charge) / Produit d'impôt	Résultat net
Résultat courant	701 615	(13 969)	687 646
Résultat exceptionnel	-	-	-
	701 615	(13 969)	687 646
Incidence des reports déficitaires	-	7 142	7 142
Crédit d'impôts	-	1 200	1 200
	701 615	(5 627)	695 988

7.3. Imposition différée

Le solde d'impôts différés provenant de différences temporaires d'imposition s'élève au 31 décembre 2020 à un montant net débiteur de 55 milliers d'euros, dont 32 milliers d'euros au titre de différences temporaires devant se dénouer en 2021.

8. PARTICIPATIONS

(en k€)	2020	2019
Valeur brute du portefeuille de participations	27 755 969	12 890 197
Dépréciation	(363 417)	(298 464)
Valeur nette du portefeuille de participations	27 392 552	12 591 733

L'évolution de la valeur brute du portefeuille de participations est présentée en note 1.2. Faits significatifs de l'exercice.

Le portefeuille de participations est détaillé dans le tableau des filiales et participations.

Les méthodes de dépréciation des titres de participation sont décrites en Note 2.2. Le plus souvent, la dépréciation est calculée par référence à la valeur d'utilité de la participation concernée, qui est fondée sur les flux de trésorerie prévisionnels générés par ces entités ou sur les quotes-parts de situation nette de ces entités.

L'évolution de la dépréciation du portefeuille est analysée en Note 13. Variation des dépréciations et provisions.

9. CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts accordés aux sociétés JEAN PATOU et ANIN STAR HOLDING LTD détenues par SOFIDIV SAS respectivement à hauteur de 100% et 49% pour un montant total de 42,4 millions d'euros.

10. CREANCES

Le solde des créances s'analyse ainsi :

(en k€)	2020			2019
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette
Créances sur des entreprises liées	872 191	-	872 191	293 787
dont : <i>compte courant financier</i>	872 080	-	872 080	293 730
dont : <i>compte courant d'intégration fiscale</i>	111	-	111	-
Créances sur l'État	2	-	2	16
Autres créances	-	-	-	33
Total	872 193	-	872 193	293 836

L'échéance de l'ensemble des créances est inférieure à un an.

Le compte-courant financier est classé à moins d'un an en raison de son exigibilité au jour le jour ; il s'inscrit toutefois dans le cadre d'une convention de gestion de trésorerie d'une durée indéterminée auprès de la société assurant la gestion centralisée de trésorerie du groupe LVMH.

11. CAPITAL ET PRIMES

11.1. Capital

Le capital social, entièrement libéré, est constitué de 508 493 000 actions au nominal de 45,43 euros. Toutes les actions constituant le capital social bénéficient des mêmes droits.

11.2. Variation des capitaux propres

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	Nombre d'actions	Capital	Primes	Autres réserves et provisions réglementées	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres
Au 31/12/2019 avant affectation du résultat	508 493 000	8 427 395	138 346	1 046 344	2 116 954	1 046 711	12 775 750
Affectation du résultat 2019	-	-	-	52 336	994 375	(1 046 711)	-
Au 31/12/2019 après affectation du résultat	508 493 000	8 427 395	138 346	1 098 680	3 111 329	-	12 775 750
Augmentation de capital	-	14 673 442	(13 589)	-	-	-	14 659 853
Résultat de l'exercice 2020	-	-	-	-	-	695 988	695 988
Au 31/12/2020 avant affectation du résultat	508 493 000	23 100 837	124 757	1 098 680	3 111 329	695 988	28 131 591

L'affectation du résultat de l'exercice 2019 résulte des résolutions de l'Assemblée générale ordinaire du 23 juillet 2020.

12. RESERVES ET ECARTS DE REEVALUATION

Les réserves s'analysent de la façon suivante :

(en k€)	2020	2019
Réserve légale	548 398	496 062
Réserves réglementées	550 282	550 282
Autres réserves	-	-
Ecart de réévaluation	-	-
Total	1 098 680	1 046 344

Les réserves réglementées comprennent exclusivement la réserve constituée lors de la conversion du capital en euros.

13. VARIATION DES DEPRECIATIONS ET DES PROVISIONS

La variation des dépréciations d'actifs et des provisions s'analyse de la façon suivante :

(en k€)	31 décembre 2019	Dotations	Utilisations	Reprises	31 décembre 2020
Titres de participation	298 464	64 960	-	(7)	363 417
Créances rattachées à des participations	-	10 049	-	-	10 049
Dépréciations d'actifs	298 464	75 009	-	(7)	373 466
Autres risques	125 382	22 480	-	-	147 862
Provisions pour risques et charges	125 382	22 480	-	-	147 862
Total	423 846	97 489	-	(7)	521 328
dont : Résultat financier	-	97 489	-	(7)	-
Résultat d'exploitation	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	-	-	-	-	-

Les provisions pour risques correspondent à l'estimation des effets patrimoniaux des risques, litiges, situations contentieuses réalisées ou probables, qui résultent des activités de la société ou de ses filiales (voir également Note 2.2 Immobilisations financières).

14. AUTRES DETTES

La répartition des autres dettes par nature et selon leur échéance, ainsi que les charges à payer rattachées, sont présentées dans le tableau ci-après :

(en k€)	Total	Montant			Dont charges à payer	Dont entreprises liées
		à 1 an au plus	de 1 à 5 ans	à plus de 5 ans		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52	52	-	-	28	27
Dettes fiscales et sociales	11	11	-	-	11	-
Autres dettes	17 583	17 583	-	-	-	-
Autres dettes	17 646	17 646	-	-	39	27

Le montant de 17 583 milliers d'euros en « Autres dettes » correspond au résultat latent au 31 décembre 2020 des instruments de couverture de l'augmentation de capital du 26 octobre 2020 dans LVMH Moët Hennessy-Louis Vuitton Inc. et qui arrivent à échéance en janvier 2021.

15. AUTRES INFORMATIONS

15.1. Engagements

Dans le cadre de l'activité de certaines de ses filiales, SOFIDIV SAS peut se porter garante des avances effectuées par les clients. Au 31 décembre 2020, le montant des avances garanties s'élève à 15 millions d'euros.

15.2. Engagements hors bilan

(en milliers d'unités monétaires)	Devise	2020
Engagement d'achat : Titres de participations	EUR	187 000 ⁽¹⁾

(1) Sous certaines conditions

15.3. Relations avec les parties liées

Au cours de l'exercice, il n'a été conclu aucune nouvelle convention avec les parties liées au sens de l'article R.123-198 du Code de Commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui n'auraient pas été des conditions normales de marché.

15.4. Identité de la société consolidante

Les comptes de la société SOFIDIV SAS sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de :

LVMH MOËT HENNESSY-LOUIS VUITTON SE

au capital de 151 427 201,70 euros

22 avenue Montaigne – 75008 PARIS

775 670 417 RCS Paris

La société SOFIDIV SAS est exemptée, en tant que mère de sous-groupe, conformément aux articles L 233-17 et R 233-15 du Code de Commerce, d'établir des comptes consolidés.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Sociétés	Siège social	Devise	Capital (a)	Capitaux propres autres que le capital (a)/(b)	Quote part du capital détenu en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis (c)	Cautions et avals accordés (c)	Chiffres d'affaires hors taxes (a)	Bénéfice net ou perte (-) du dernier exercice (a)	Dividendes encaissés en 2020 (c)
(En milliers d'unités monétaires)												
Filiales étrangères (> 50%)												
LVMH Inc.	New York	USD	16 350 007	3 776 794	100,00%	19 082 745	19 082 745	-	-	-	961 193	801 284
LVMH Finance Belgique	Brussels	EUR	4 140 633	311 897	99,99%	3 734 389	3 734 389	-	-	18	39 050	-
Fendi SRL	Italie	EUR	13 291	699 056	86,99%	1 181 093	1 181 093	-	-	538 104	23 233	-
DFS Holdings Limited	Hamilton	USD	1 200	436 507	61,25%	1 105 576	1 105 576	-	-	-	1 721	-
Tag Heuer International SA	Suisse	CHF	59 221	109 696	100,00%	595 687	595 687	-	-	-	-	-
LVMH BV	Baarn	EUR	3 403	529 746	100,00%	417 016	417 016	-	-	2 028	1 545	-
LVMH Asia Pacific Ltd	Hong kong	HKD	4 309 498	(2 486 177)	100,00%	383 221	197 195	-	-	233 216	4 224	-
Bentim International SA	Suisse	CHF	5 512	15 080	100,00%	303 090	303 090	-	-	-	(104)	-
Autres filiales étrangères						172 392	47 647	-	-			-
Filiales françaises (>50%)												
LVMH Investissements	France	EUR	453 963	(50 989)	100,00%	453 963	453 963	-	-	-	(20 067)	-
Autres filiales françaises						37 571	16 670	11 769	(d)			-
Participations (>10% et ≤ 50%)												
Anin Star Holding Limited	Londres	EUR	-	465 574	49,00%	250 000	218 255	30 634	-	-	(5 708)	-
Autres participations étrangères						39 223	39 223	-	-			-
Participations françaises						-	-	-	-			-
Autres participations (<10%)												
Autres participations étrangères						3	3	-	-			-
Autres participations françaises						-	-	-	-			-
Total						27 755 969	27 392 552	42 403				801 284

(a) en devises pour les filiales étrangères

(b) avant affectation du résultat

(c) montants exprimés en milliers d'euros

(d) dépréciés à hauteur de 10 049 milliers d'euros

SOFIDIV

Société par actions simplifiée au capital de 23 100 836 990 €
Siège social : 24 / 32 Rue Jean GOUJON – 75008 PARIS
RCS Paris B 334 139 987

PROCÈS VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **EN DATE DU 9 AVRIL 2021**

L'an 2021, le 9 avril, au 22 avenue Montaigne – 75008 Paris,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, l'Associé Unique de la Société, la société **LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton**, société européenne au capital de 151.427.201,70 €, dont le siège social est 22, avenue Montaigne – 75008 Paris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 775 670 417, propriétaire de 508.493.000 actions composant 100 % du capital et des droits de vote de la Société, dûment représentée par **Monsieur Antonio BELLONI**, en sa qualité de Directeur Général Délégué,

1. Après avoir préalablement exposé ce qui suit :

Il a été établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ainsi que le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice.

Conformément à la loi, l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion, le rapport du Commissaire aux Comptes et le texte des résolutions ont été tenus au siège social à la disposition de l'associé unique dans les délais prescrits par les statuts.

Le Commissaire aux Comptes a été informé en date du 6 avril 2021 par lettre email avec accusé de réception de l'objet des décisions prises ce jour.

2. A pris les décisions suivantes portant sur :

- ✓ Le rapport de gestion du Président sur l'exercice social clos le 31 décembre 2020,
- ✓ Le rapport du Commissaire aux Comptes sur ledit exercice,
- ✓ L'approbation des comptes annuels,
- ✓ L'affectation du résultat.

PREMIÈRE DÉCISION

L'associé unique, après avoir pris connaissance du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2020 et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de cet exercice, approuve ces comptes, tels qu'ils lui ont été présentés. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports et desquels il résulte pour ledit exercice un bénéfice net de 695.987.772,97 euros.

Il donne en conséquence quitus de sa gestion au Président pour l'exercice écoulé.

Cette décision est adoptée

DEUXIÈME DÉCISION

	euros
Le bénéfice net de l'exercice clos le 31 décembre 2020 s'élève à	695.987.772,97
Sur lequel il convient de doter la réserve légale	(34.799.388,65)
Compte tenu d'un report à nouveau créditeur de	3.111.328.826,97
Le montant total distribuable est de	3.772.517.211,29
	=====
L'affectation sera la suivante :	
- Report à nouveau créditeur porté à	3. 772.517.211,29
	=====
TOTAL	3. 772.517.211,29

Conformément aux dispositions légales, l'Assemblée Générale indique que les dividendes mis en paiement au titre des trois derniers exercices se sont élevés à :

Exercice	Nombre d'actions composant le capital social	Dividende brut (*) (en euros) et/ou acompte versé
2017	508 493 000	1,06
2018	844 098 380	1,66
2019	0	0

Cette décision est adoptée

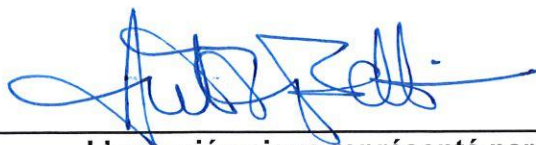
TROISIÈME DÉCISION

Conformément à l'article 227-10 du Code de commerce, l'associé unique prend acte qu'aucune convention visée par ledit article n'a été conclue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette décision est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'associé unique.



**L'associé unique représenté par son
Directeur Général Délégué, Monsieur Antonio BELLONI**